

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)**

(en vertu l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*)

**LE MARDI 5 MAI 2020
PAR VISIO-CONFÉRENCE**

AIDE-MÉMOIRE

EST PRÉSENTE PAR VISIO-CONFÉRENCE

Marie-Dominique Taillon, directrice générale

SONT ABSENTS :

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles

M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information

Mme Nicole Breault, directrice, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Me Sylvie Côté, directrice, Service des ressources humaines

Mme Sophie Dubé, directrice, Service des ressources éducatives

M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire

Mme Johanne Caron, directrice, Service des ressources financières

Me Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Christian Coulombe, directeur, Service des ressources matérielles

Mme Sylvia Vigneault, directrice, Service des technologies de l'information

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VISIO-CONFÉRENCE :

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

Me Jean-François Primeau, directeur intérimaire, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Me Arianoush Moazzezi, coordonnatrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance ouvre à 14 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que soumis.

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'AIDE-MÉMOIRE DU 28 MARS 2020

Décisions de la Directrice générale
(Comité de travail de transition) – le 5 mai 2020
Aide-mémoire [suite]

L'aide-mémoire est adopté tel que soumis.

4. FONCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sans objet

5. FONCTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

27-DG-2019-2020

5.1. AUTORISATION – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT (RECOURS COLLECTIF – FRAIS CHARGÉS)

Monsieur Jean-François Primeau présente le dossier.

AUTORISATION – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT (RECOURS COLLECTIF – FRAIS CHARGÉS)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'exercer une action collective déposée le 13 mai 2019 contre la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et 68 autres Commissions scolaires pour réclamer les frais pour les programmes pédagogiques particuliers, et ce, par Ian Scharf (dossier 500- 06- 001000-195);

CONSIDÉRANT que cette cause d'action, s'il en est une, est incluse dans le règlement visé par le jugement rendu par la Cour supérieure le 30 juillet 2018 (*Marcil c. Commission scolaire de la Jonquière, 2018 QCCS 3836*);

CONSIDÉRANT la demande en rétractation de jugement déposée à l'encontre du jugement rendu par la Cour supérieure le 30 juillet 2018 (*Marcil c. Commission scolaire de la Jonquière, 2018 QCCS 3836*);

CONSIDÉRANT le rejet de la demande en rétractation de jugement du demandeur en date du 11 février 2020 par la Cour et la renonciation du demandeur à porter en appel cette décision;

CONSIDÉRANT que le demandeur se désiste de sa demande pour l'autorisation d'exercer une action collective datée du 13 mai 2019, chaque partie payant ses frais;

CONSIDÉRANT le règlement intervenu le 20 mars 2020 entre les 69 Commissions scolaires et le demandeur.

IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

1° **QUE** la commission scolaire accepte le règlement conclu dans le dossier # 500-06-001000-195 et permette le désistement, chaque partie payant ses frais, du demandeur Ian Scharf;

2° **QUE** la Directrice générale, Madame Marie-Dominique Taillon soit autorisée à signer l'entente intervenue le 20 mars 2020 au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Décisions de la Directrice générale
(Comité de travail de transition) – le 5 mai 2020
Aide-mémoire [suite]**

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

6. FIN DE LA RÉUNION

La réunion se termine à 14 h 04.

Me Arianoush Moazzezi Moghaddam
Secrétaire générale adjointe
SSGACC